



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## dépenses

Question écrite n° 80246

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les délais de paiement de l'État à l'égard de ses fournisseurs. Le délai de paiement des factures de l'État est passé de 47 jours en 2008 à 29,7 jours pour 49 milliards d'euros de dépenses. Les délais de paiement de l'État imposent aux fournisseurs une trésorerie suffisamment solide pour pallier la longueur du paiement. Il souhaite savoir quels sont les délais de paiement des factures du ministère, ainsi que leur montant pour l'année 2009.

### Texte de la réponse

Le délai global de paiement des factures relatives aux missions du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat (MEEDDM), autres que ville et logement, s'est établi en 2009 à 28,37 jours et pour 18,5 MdEUR de dépenses. Ce délai est en diminution par rapport à celui de 2008. Il peut, toutefois, être encore amélioré et le MEEDDM appelle régulièrement l'attention de ses services sur ce point.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80246

**Rubrique :** Finances publiques

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 juin 2010, page 6285

**Réponse publiée le :** 7 septembre 2010, page 9783